

GROUPEMENT D'INTERET SCIENTIFIQUE

APPEL À PROJETS 2019

Soutien à la mise en œuvre de projets collectifs de recherches en éducation

Le nouvel appel à projets du GIS *Recherches en éducation et formation* « Soutien à la mise en œuvre de projets collectifs de recherche en éducation et formation » est lancé pour 2019.

ELIGIBILITE

Les projets s'inscriront dans le cadre des problématiques du GIS *Recherches en éducation et formation*. Pour rappel les trois axes principaux du GIS sont 1) *Représentations et images*, 2) *Littéracies*, 3) *Décrochage scolaire*. Ces axes « thématiques » sont complétés par des axes « transversaux » : pédagogie universitaire et inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers. Cet axe transversal peut se décliner autour des entrées suivantes : école inclusive, égalité, équité, plurilinguisme et migrations. Tout type de recherche est éligible (recherche-action, recherche fondamentale, recherche appliquée, etc.) du moment que le projet s'inscrit dans les objectifs et axes du GIS. Les projets devront pouvoir venir alimenter les contenus de formation des masters MEEF. De même l'entrée thématique autour des pratiques enseignantes et du développement professionnel pourra être déclinée dans le cadre des axes du GIS.

Les porteurs de projet veilleront à ce que les projets de recherche impliquent des enseignants-chercheurs, chercheurs et enseignants d'au moins deux disciplines (au sens des sections CNU). Les projets doivent impliquer au moins deux entités membres du GIS (unités de recherche, instituts, etc. ; la liste des membres du GIS est disponible sur demande à [Caroline Volzke](#)).

Cet appel à projets s'inscrivant dans le cadre des budgets 2019 et 2020, les dépenses prévisionnelles devront être mentionnées spécifiquement sur ces deux périodes. Le projet ne peut être financé qu'à hauteur de 60% maximum par le GIS, pour une somme maximale financée par le GIS de 5000 euros. A cette somme peuvent être ajoutées des heures dites « référentiel » pour la prise en compte forfaitaire de l'implication de PRAG/PRCE/PREC de l'ESPE dans un projet de recherche (à hauteur maximum de 24hETD/ an). Ces heures doivent être budgétisées dans le projet.

Le comité scientifique du GIS privilégiera le soutien aux dépenses permettant la réalisation du projet lui-même, l'organisation d'un colloque ou une communication dans un colloque apparaissant plutôt comme la valorisation des résultats du projet. Les dépenses pour l'organisation d'une journée d'étude sont éligibles (veiller à ce qu'elles s'inscrivent comme élément du projet lui-même et non comme la valorisation du projet).

DOSSIER SCIENTIFIQUE

Chaque dossier devra faire apparaître des rubriques précises (voir trame page suivante)

Le titre du projet
le/les domaines prioritaires dans lesquels le projet s'inscrit
le ou les axes du GIS dans lequel s'inscrit le projet
le financement éventuel par un précédent appel à projet du GIS
l'identification du ou des responsables du projet
la description du projet de recherche (3 pages maximum)
une courte bibliographie relative au projet (maximum une page)
un CV du porteur de projet (maximum 3 pages)
une présentation de l'équipe concernée
les 5 dernières publications des membres de l'équipe en lien avec le projet
un calendrier de réalisation du projet (jusqu'à décembre 2019 maximum pour cet appel)
le budget équilibré
les établissements, acteurs institutionnels et partenaires potentiels.
l'avis argumenté du directeur ou des directeurs d'unité(s) de recherche impliquée(s) dans le projet et le cas échéant le classement des projets déposés
une proposition d'un ou deux experts.

PROCEDURE

Date limite de dépôt des dossiers : **4 mars 2019**

Pour toute aide ou question relatives au montage du dossier, contacter Mme Caroline Volzke :
c.volzke@espe.unistra.fr

Pour toute question relative à l'orientation de l'appel à projet, contacter [Céline Clément](#)

Les dossiers doivent être envoyés sous format .zip à l'adresse suivante : c.volzke@espe.unistra.fr

Décisions du conseil scientifique du GIS : **AU PLUS TARD LE 8 AVRIL 2019**

Proposition de trame

Titre du projet

Le/les domaines prioritaires dans lesquels le projet s'inscrit (p. ex. didactique du français, psychologie, sciences de la vie, etc.)

Axe(s) du GIS dans lequel s'inscrit le projet (voir convention GIS)

Financement éventuel par un précédent appel à projet du GIS (mentionner le titre du projet financé par le GIS auquel vous avez déjà participé comme porteur ou participant)

Identification du ou des porteurs du projet (mentionner le nom, le laboratoire et l'adresse e-mail)

Description du projet de recherche (3 pages maximum qui présentent ses objectifs scientifiques, sa méthodologie, son caractère innovant et fédérateur, ses éventuels aspects éthiques, les modalités de transfert vers les terrains professionnels, les retombées attendues en termes de formation ou d'innovation)

Bibliographie relative au projet (maximum une page)

CV du porteur de projet (maximum 3 pages)

Présentation de l'équipe concernée (participants au projet, membres ou non du GIS) avec les apports de chaque participant¹)

5 dernières publications des membres de l'équipe en lien avec le projet (les publications peuvent comprendre des documents à destination de professionnels ou de vulgarisation)

Calendrier de réalisation du projet (jusqu'à décembre 2020 maximum pour cet appel)

Budget équilibré (dépenses et recettes précisées incluant la subvention demandée). Le budget doit distinguer les dépenses liées aux demandes d'équipement, de personnels et de fonctionnement. Les dépenses en personnels peuvent inclure des vacations et des heures référentielles pour les PRAG/PRCE de l'ESPE (celles-ci doivent être justifiées). **Les demandes d'équipement doivent donner lieu à un devis basé sur les marchés de l'université et qui sera ajouté en annexe.** Le budget mentionnera explicitement les apports des unités de recherche participantes et l'ensemble des ressources disponibles

¹ Les membres participant au projet mais dont les unités de recherche ou instituts ne font pas partie du GIS ne peuvent pas bénéficier de financements. En revanche la contribution de leurs unités de recherche ou instituts peut être mentionnée dans le budget.

Liste des établissements, acteurs institutionnels et partenaires potentiels (laboratoires, universités, collectivités, établissements scolaires...). Les interlocuteurs doivent être clairement mentionnés.

Avis argumenté du directeur ou des directeurs d'unité(s) de recherche impliquée(s) dans le projet (le cas échéant le classement des projets déposés)

Proposition de deux experts (extérieurs à l'Université de Strasbourg et aux laboratoires impliqués ; nom, fonction, adresse de contact).